

## Conseils pour l'été

Pour beaucoup d'entre nous, l'été au bord du lac est un point fort de l'année – l'occasion de se détendre sur le quai, faire un tour de bateau, recevoir des amis autour du barbecue ou simplement se prélasser dans un hamac et écouter le chant des oiseaux.

C'est génial de pouvoir profiter des nombreux plaisirs de la vie au bord du lac, mais il ne faut jamais oublier que c'est à nous d'aider à le protéger et à le préserver. Suivent quelques conseils qui vous aideront à profiter de votre été de façon écologiquement responsable.



### Protection de la rive

Une rive bien végétalisée est le dernier rempart contre les surplus de substances nutritives entrant dans nos cours d'eau. N'oubliez pas que pour protéger les rives, la tonte des pelouses dans les 10 à 15 mètres du bord de l'eau est interdite en vertu de la réglementation de la MRC. Pour plus d'informations, consultez la page « Réglementation » de notre site Web.



### Bonnes pratiques de navigation de plaisance

Soyez un plaisancier prudent, courtois et écologique. Avant de mettre votre bateau à l'eau, lavez-le soigneusement, très loin du rivage. Sur l'eau, faites de la sécurité votre principale préoccupation et n'oubliez pas d'être un bon voisin.

Soyez un plaisancier écologique en utilisant des produits respectueux de l'environnement, en gardant votre moteur en bon état de marche, etc.

Veuillez lire et respecter les lignes directrices dans le dépliant de l'Association, s'il vous plaît!

### Hygiène personnelle

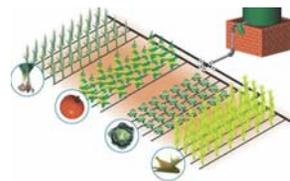
Ne prenez pas votre bain ou ne vous lavez pas les cheveux dans le lac, car vous risquez fort de contaminer l'eau. Si vous ne disposez pas d'une douche au chalet,

utilisez un seau d'eau pour vous laver loin du rivage. Mieux encore, laissez de côté le savon et utilisez une éponge loofah.

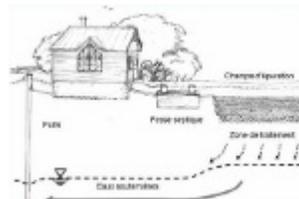
### Gestion de l'eau

Si votre puits risque de se tarir en période sèche, réduisez la consommation et utilisez de l'eau provenant d'autres sources (p.ex., eau de pluie).

Pour arroser votre jardin, installez un système d'irrigation au goutte à goutte ou de boyau suintant qui permettent l'infiltration lente de l'eau dans le sol; on réduit ainsi l'évaporation et on évite le ruissellement.



Poser une épaisse couche de paillis (p.ex., de la paille ou des feuilles hachées) pour réduire l'arrosage.



### Systèmes septiques

Pour éviter les dommages par les racines, ne plantez pas d'arbres à moins de deux mètres du champ d'épuration et de la fosse septique.

Pour ne pas endommager le champ d'épuration, n'y garez pas votre voiture ou remorque.

Limitez la quantité d'eau que vous et vos invités utilisez pour éviter de surcharger votre système. Prenez des douches courtes et veillez à minimiser l'utilisation de la chasse d'eau. Soyez particulièrement vigilants lorsque vous êtes nombreux au chalet.

Réparez les robinets, toilettes et autres appareils qui fuient et utilisez des appareils de plomberie à faible débit.

N'utilisez que des produits sans phosphate.

Soulagez votre système en utilisant aussi une toilette à compost.



### Loisirs d'été

*Sécurité au quai* - gardez une perche et des dispositifs de flottaison personnels sous la main pour d'éventuels sauvetages.

*Dermatite des nageurs* - évitez les démangeaisons en utilisant de la crème solaire hydrofuge et asséchez-vous

bien immédiatement après la baignade. Aussi, ne nourrissez pas les canards qui peuvent être porteurs de parasites sources de la dermatite.

*Feux de camp* – vérifiez toujours le danger de feu auprès de la SOPFEU avant d'allumer un feu ou d'utiliser des feux d'artifice. Faites un feu seulement dans un contenant ou foyer réglementaire.

Faites vérifier la conformité aux normes de votre foyer par l'inspecteur municipal. Faites de petits feux et n'en faites jamais un jour de grand vent. Ne brûlez pas du bois de grève qui peut protéger vos berges contre l'érosion et ne jamais brûler de bois traité ou peint. Stockez ou enterrez les cendres loin de la rive.

*Soins du chien* - lorsque vous promenez votre chien, n'oubliez pas de recueillir les crottes. Vous éviterez ainsi de polluer nos eaux pluviales et nos lacs par des bactéries nocives.



### Rénovations, réparations et aménagements paysagers



Si vous prévoyez des rénovations, des réparations ou de l'aménagement paysager, vérifiez auprès de l'inspecteur municipal la conformité de vos plans à la réglementation locale

et régionale. Ceci est particulièrement important pour tout travail effectué sur la rive ou à proximité (p. ex., réparations de quai ou de hangar à bateaux) parce que les règles à cet égard sont très strictes.

### Faites partie de la solution

Si vous observez des travaux (aménagement paysager, rénovations, etc.) sur la rive ou à proximité qui ne sont pas couverts par un permis, soumettez le cas à l'attention de la municipalité ou de la MRC.

Plusieurs des conseils offerts dans cet article sont tirés de « On the Living Edge: Your handbook for Waterfront Living » par Sarah Kipp et Clive Calloway dans le cadre du projet « Living by the Water » ([www.livingbywater.ca](http://www.livingbywater.ca))